

## Engagements FOOTCLUB 2019/2020



### Introduction :

Pour cette nouvelle saison 2019/2020, le District fait évoluer la méthode d'engagement des équipes pour toutes les Compétitions dont il est organisateur (des U7 jusqu'aux Vétérans).

En effet, les engagements seront dorénavant effectués sous forme dématérialisées, par le biais de FOOTCLUB.

### Voici la procédure simplifiée, une fois la connexion faite sur Footclub :

- Se positionner sur la saison « 2019-2020 », dans le déroulant en haut à gauche.
- Cliquer sur le menu « Compétitions », puis « Engagements »
- Cliquer sur « Engager une équipe »
- Cocher la compétition correspondante, puis « Suivant »
- Sélectionner l'équipe à inscrire, puis « Suivant »
- Il faut maintenant saisir l'installation que l'équipe utilisera, ici 2 choix :
  - Soit sélectionner l'installation déjà prédéfini dans le menu déroulant installation
  - Soit rechercher une installation existante par nom et/ou localité. Un résultat de la recherche vous permettra de saisir la bonne installation
- Cliquer sur « Suivant »
- Viens ensuite la partie désidérata (Voir titre « Page Désidérata » ci-dessous pour les détails). Cliquer sur « Suivant »
- L'engagement est transmis au District, vous pouvez alors saisir un nouvel engagement via le bouton « Nouvelle saisie ».
- Une fois l'ensemble des équipes inscrites, vous pouvez revenir sur les engagements afin de remplir si besoin les alternances ou les jumelages (=match en ouverture)

### Page Désidérata

- Dans cette page, vous pouvez inscrire si besoin votre souhait d'évoluer à domicile ou à l'extérieur sur une ou des dates précises. Vous pouvez également nous faire part de vos souhaits en complément de vos engagements, dans l'encadré Désidérata (*exemple ci-dessous*) :

Desiderata (jour et/ou horaire différent de la compétition et éventuelles précisions)	Inscrire vos vœux
---	-------------------

Vos vœux seront ensuite examinés par la Commission Compétente, qui pourra les accepter ou non, afin de garantir la bonne marche du calendrier.

**Pour les clubs n'étant pas en prélèvement automatique, le règlement de la totalité des frais d'engagements devra intervenir avant le 13 Juillet, sous peine de non engagements aux différentes compétitions.**